



# Plumbing & Compressed Air Regulations

## GENERAL CONDITIONS

1. Prices quoted are in effect for the duration of the event and include labor and 24-hour service.
2. Please make sure to order separately the electrical services needed for the water heater (25 gallons). Hot water required in larger quantity must be priced separately.
3. Please provide us with a [Booth Layout Plan](#). If no plan is provided, additional labour may apply.
4. Plumbing and compressed air services are available in rooms [210](#), [220](#) and [230](#) only.
5. Labour fees will apply for any re-positioning and modification of the original order.
6. The client is responsible for the rented material during all the event, including set-up and dismantling, and will be charged for any broken, damaged, lost or stolen material supplied by the Palais des congrès de Montréal

## PLUMBING & COMPRESSED AIR REGULATIONS

1. Labour fees could apply if you provide your own sink or tub.
2. All connections must be performed by the Palais personnel.

## CANCELLATION POLICY & CLAIMS

1. No fees or penalties shall be charged by GES to the customer if the service is cancelled by the customer prior to the setup period.
2. All items cancelled after move-in begins, will be charged at 100% of the original price.
3. All claims on services charges must be filed prior to the closing of the show to be considered.



# Réglementation Plomberie & air comprimé

## MODALITÉS ET RÈGLEMENTS

1. Les prix indiqués sont valables pour toute la durée de l'événement et incluent la main d'oeuvre et le service de 24 h.
2. Veuillez prévoir commander les services électriques requis pour faire fonctionner le chauffe-eau (25 gallons). L'eau chaude requise en plus grande quantité doit faire l'objet d'un prix séparé.
3. Veuillez nous faire parvenir votre [Plan d'aménagement de stand](#). Si le plan n'est pas fourni, des frais de main-d'oeuvre peuvent s'appliquer.
4. Les services de plomberie et d'air comprimé sont disponibles uniquement dans les salles **210, 220 et 230**.
5. Pour tout repositionnement ou changement à la commande initiale des frais de main d'oeuvre s'appliqueront au tarif en vigueur.
6. Le client est responsable du matériel loué pendant toute la durée de l'événement, montage et démontage inclus, et sera facturé pour tout bris, dommage ou vol d'équipement mis à sa disposition par le Palais des congrès de Montréal.

## INSTALLATIONS DE PLOMBERIE ET D'AIR COMPRIMÉ

1. Des frais de raccordement s'appliqueront si vous apportez votre évier ou votre cuve.
2. Tous les raccords devront être effectués par le personnel du Palais des congrès de Montréal.

## POLITIQUE D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

1. Aucun frais ou pénalité ne sera facturé au client si ce dernier annule le service avant la période de montage.
2. 100% du prix du service sera facturé au client si ce dernier annule ledit service pendant la période de montage.
3. Pour être prise en considération, toute réclamation devra être présentée avant la clôture de l'exposition.